



Remplacer une vendeuse actuellement en cdi

Par **oil_olive**, le **06/02/2008** à **11:04**

Bonjour,
Mon ami et moi même sommes sur le point d'acheter une boulangerie.
Dans celle-ci est embauché en CDI une vendeuse à 10H par semaine.
Avec l'acquisition du fond, nous souhaitons remplacer la vendeuse actuelle par la mère de mon ami qui fera un temps complet en CDI.
Quelle est la manière de procéder au remplacement de la première sans risquer de se retrouver devant le tribunal des prud'hommes?
Nous avons pensé créer une SARL à 3 avec sa mère pour associée mais préférons rester sur une entreprise individuelle.
A savoir que la vendeuse actuelle n'est pas contre un temps complet (ce qui ne nous arrange pas) et que la mère de mon ami aura en plus de la vente, l'entretien de notre logement personnel à sa charge (Pouvons nous jouer sur l'objet du contrat?).
Merci d'avance pour vos conseils.
Emilie